



Source: Var Matin 4 novembre 2017 par DENIS JEAMBAR

La contre-société islamiste Par DENIS JEAMBAR



Le [dossier Abdelkader Merah](#) est loin d'être clos puisque le parquet général a décidé, hier, de faire appel, estimant que les cinq magistrats professionnels qui constituaient le jury de la cour d'assises spéciale en le condamnant, jeudi soir, à 20 ans de prison pour association de malfaiteurs terroriste « n'ont pas tiré toutes les conséquences juridiques des faits qui leur étaient soumis ». Il est vrai que le ministère public avait requis sa réclusion criminelle à perpétuité avec 22 ans de sûreté « pour complicité d'assassinat », une charge qui n'a pas été retenue par la cour faute de preuves. Entre les attentes de l'opinion, à juste titre révoltée par les sept meurtres de Mohammed Merah, et l'application du droit, le verdict ne pouvait être qu'un compromis problématique.

Nul ne peut présager de la suite judiciaire de cette affaire, néanmoins ce procès devrait ouvrir les yeux de tous sur l'existence dans notre pays d'une contre-société islamiste active, haineuse, qui, sous l'impulsion des salafistes, se déploie de plus en plus. Ce monde qui refuse toutes les lois de notre République s'est montré à visage découvert tout au long de ces audiences. Nul ne pouvait jusque-là imaginer la force de la haine de ces hommes et de ces femmes au quotidien. Elle envahit des familles entières car les Merah ne sont pas une

exception. Nul regret, nulle compassion pour les victimes lorsque le verdict est tombé. Abdelkader Merah nous a alors montré l'ignominie d'un islamisme barbare lancé dans une guerre totale contre la France et la civilisation occidentale.

A l'évidence le jeune Ouzbek de 29 ans, auteur présumé de l'attentat qui a fait huit morts à New York mardi dernier, dans un remake du terrible drame niçois, obéit à la même psychologie. Cette détermination meurtrière, qui n'a pas soulevé tout au long du procès Merah l'indignation et la condamnation des associations qui représentent l'islam en France, est évidemment la preuve que nous n'en avons pas fini avec le terrorisme islamiste mais, surtout que loin de reculer, cette haine progresse dans bien des cités de notre pays. Le salafisme ne baisse pas les bras, il s'active à imposer les lois de l'islam. On peut en voir les conséquences dans la rue avec l'augmentation régulière du nombre de femmes entièrement voilées défiant ouvertement la loi. Nul n'ose les interpeller. Ces provocations recherchent une capitulation républicaine.

Certes, nos services spéciaux et notre police travaillent activement et ont empêché nombre d'attentats mais il devient urgent d'attaquer les racines du mal, d'endiguer la progression de cet extrémisme, d'appliquer sans faiblir les principes qui fondent la laïcité et qui se trouvent gravés dans la loi de 1905. Tout y est. Il est impératif de relire ce texte pour le remettre en œuvre avec une fermeté sans faille. Attendre, c'est encore et toujours céder du terrain.

Source Var Matin 4 novembre 2017.

Plus:

1. [Les 5 semaines de procès d'Abdelkader Merah](#)
2. [Reportage de Rachel Donadio pour the Atlantic](#)
3. [Qui est Eric Dupond-Moretti l'avocat d'Abdelkader Merah?](#)
4. [Éric Dupond-Moretti : "Si Abdelkader Merah me le demande, je serais fier d'être à ses côtés en appel"](#)
5. [Les ombres fuyantes du procès](#)
6. [Comment les attaquants du Bataclan ont préparé leur forfait](#)
7. [Une radiographie de la contre société salafiste Gilles Keppel](#)
8. ["Latifa : le cœur au combat", un documentaire sur le courage d'une mère](#)
9. [A Bagneux, la stèle en mémoire d'Ilan Halimi à nouveau profanée](#)
10. [En France, l'antisémitisme « du quotidien » s'est ancré et se propage](#)
11. [La Vie: Les terroristes ne sont pas des combattants, ce sont des criminels](#)